

Logique de bonne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 19

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

couvait jalousement, s'étaient dégelées sous l'influence de la chaleur ambiante, et il n'eut pas de peine à en extraire le gérant contenu. Il se défit de ses misérables chaussures, qu'il abandonna pour compte à ses hôtes avec les sanguinolents moignons. Il chaussa les bottes et disparut.

Au petit jour, quand la servante de la ferme trouva ces informes débris, elle faillit tomber en syncope, et elle courut auprès de ses maîtres en criant à tue-tête :

— *La tschicra qu'a medzi lo roudeu!*

ANDRÉ ALLAZ.

LE TESTAMENT DE L'AVARE.

(Extrait d'un journal de 1791.)

UN vieil avaré mourut dernièrement à Londres; ses héritiers s'empressèrent d'assister à la lecture de son testament, aux clauses duquel ils ne s'attendaient guère. En voici les principales :

Je donne et lègue à mon neveu mon vieil habit noir. — Je laisse à ma nièce le gilet de futaine qu'on me trouvera sur le corps en mourant. — Je lègue à chacun des petits-fils de ma sœur un des pots de fayence qui sont sur le haut de l'armoire de ma chambre. — Je lègue à ma sœur elle-même, pour dernière marque de l'amitié qui nous a toujours unis, la cruche de terre brune qu'on trouvera au chevet de mon lit.

Qu'on juge de l'étonnement des co-héritiers à la lecture de ce testament bizarre! Chacun en parlait d'une manière peu honorable pour le défunt. La sœur du bon homme se trouvant placée tout auprès de la cruche dont elle venait d'hériter, la brise d'un coup de pied dans un mouvement de colère, et des milliers de pièces d'or se répandirent aussitôt dans la chambre. Cette vue produisit une révolution subite sur les visages des assistants, et fut pour eux un coup de lumière; chacun courut chercher son lot, et trouva que le défunt avait voulu lui ménager le plaisir d'une agréable surprise.

TINBON ET SON INTERÊT.

QUAND Tinbon s'étai z'u maryâ, — lài a z'u doù z'an à la derràire faire de Màodon — sa fenna, la grôcha pétubllia de *Zaline*, lài avai de dinse lè dzo d'apri :

— N'é min de trossi ein bou, d'ailleu n'éin é pas fauta : t'a lè z'affère a ta mère, que l'è tot ein bou du ; n'é rein apportâ qu'on bocon de tâila po dâi lâissu et dâi tsemise, et pu on papâi timbrâ que l'è don on *titre* et que vaut doù mille franc.

— Vouâh ! que fâ Tinbon, doù mille franc ?

— Sein la meinta que t'è dyo ; l'interêt l'è âo quatre. Ti lè six mâi, t'a rein qu'à copâ on bocon de clli titre, qu'on lâi dit on *coupon*, te va à la Banca à Lozena et t'è bâillant contro quaranta franc.

— Vouâh ! que fâ Tinbon, quaranta franc !

— Bin sù. L'è justameint lo momeint ora de teri clli l'interêt. T'è faut lâi allâ dèman et pu reveni à boun'hôra po ne pas t'ère robâ t'è quaranta franc.

Tinbon s'einva lo leindèman et l'arreve à Lozena pè vè dhi z'hâore de la matenâ. Quand l'eut teri sa mounia, s'è dit dinse :

— T'a s'ai et fam, t'è faut bâire quartetta et demandâ on bouillon.

Sacré Tinbon ! quinn'idée l'avâi quie de bâire quartetta ! L'étâi bin boun'einfant, mâ on iâdzo âo cabaret, lâi vègnâi quemet de la pédze ein avau de la rita, vo sède prau ! iô l'è qu'on couiste lè bouibo, et s'è pouâve pas remouâ de sa chôla.

Aprî la quartetta, l'avâi bu on demi, et pu on autro, et pu s'étâi met à djuvi âi carte avoué dautrai bon-fonds de pè clli Lozena, l'avâi ga-

gni, perdu, et po fini tot perdu tant que, à la né tsesâta, mon Tinbon ètâi bin bon sou et lâi restâve pas mè d'erdzeint dein sa catsetta que de tiâdre dessus on ceresi.

Quemet Tinbon a-te pu se reintornâ à l'ottô ? Vo garanto que l'a met son temps et que l'a pu criâ bin dâi coup : *A moi les murs ; la terre m'abandonne !*

Quand l'è que fut âo bas dâo prâ, davau de sa carrâie, la breinnâie l'avâi fê bailli lo tor à la soulâie, s'è sîte on momeint su onna latta de tséri et s'è met à reindre tot cein que l'avâi bu, tant l'estoma lâi rebattâve.

L'étâi soladzî et l'arrâve à l'ottô avoué on lo-quiet que comptâve por oquie.

— Et lo *coupon*, que lâi fâ la fenna, la grôcha. Zaline ?

— Lo *coupon*, so repond Tinbon, lo ... ioup ! (on loquie) ... lo coupon ... ioup ! ... ie l'è ... ioup ! ie l'è regouaissi âo bas dau prâ ... ioup !

MARC A LOUIS.

LES SAINTS DE LAUSANNE

LA Société de gymnastique d'hommes de Lausanne vient de rentrer d'Afrique, après avoir passé une douzaine de jours en Tunisie et en Algérie. Mer bouleuse à part, nous dit-on, tout ce que les excursionnistes ont vu leur laissera les plus riants souvenirs. A Alger, ils ont été reçus à bras ouverts par M. Borgeaud, consul de Suisse, et par d'autres de nos compatriotes. M. Borgeaud les a conduits à sa propriété de Staouli, ancien couvent de la Trappe, à vingt-trois kilomètres d'Alger. Là, sous les orangers et les palmiers, un Lausannois résidant en Algérie, M. Ch. Kohler, mis en verve par l'arrivée de la cohorte de ses combourgeois, leur dit des strophes rimées par lui et qui firent beaucoup rire. Les voici :

« Frères, il faut mourir ! »
Fut la maxime austère
De ce saint monastère,
Asile du repentir.

Mais aujourd'hui tout est changé :
Les Frères Trappistes ont décampé,
Laisant la place aux frères Borgeaud,
Bourgeois de Lausanne et de Lavaux.

Et voilà que ces hérétiques
(Personne du reste ne les critique)
Sont devenus (très grand honneur)
De la Trappe, Pères supérieurs.

Jules et Lucien sonnant matines,
Sandales aux pieds, courbant l'échine
Devant le Saint Sacrement,
Vous dites : C'est abracadabrants !

Ce n'est pourtant pas plus bizarre
Que ce que j'appris, par hasard,
De l'existence des nombreux saints,
Guides fidèles de vos destins.

Saint Pierre, portier du paradis,
(C'est du moins ce que l'on m'a dit)
Depuis plus d'un siècle voisine
Avec la jeune Caroline.

A la gorge qu'est-ce qui me prend ?
Ventre-saint-gris ! c'est Saint Laurent,
Bienheureux martyr qui grésille
En Chauderon et sur le grill.

Avant de quitter la Cité
J'envoie un salut attristé
À Saint Martin et à Saint Maire,
Tous deux aujourd'hui par terre.

Vieux gardiens de vieilles portes,
Disparues, le diable m'emporte !
De l'un je connus moins l'histoire
Que de l'autre les urinoirs.

Jean qui pleure et Jean qui rit,
Sacrés saints par même rescrit
D'une lointaine papauté,
Dans la noire purée sont restés.

Le Grand, qui sue la misère,
Connut la famille Kohler.
Petit-Saint-Jean, c'est plus comique,
Voit de Grandjean l'arrière-boutique.

De Saint Roch, patron de l'hospice
Démoli en mil sept cent-dix,
Le nom, qui sent la vétusté,
A un quartier neuf est resté.

Du derrière de Saint-François,
Je me souviens avec émoi,
Jadis fermé, sorte de couvent,
Il s'est ouvert à tous les vents.

Des saints dont cette chronique
Est un abrégé historique
Je n'ai plus rien à narrer,
Mais, avant de vous la serrer,

Je dépose un pieux hommage
Au pied de ce legs d'un autre âge,
De Notre-Dame, au fier profil,
Douce vision dans notre exil.

Frères, avant de partir,
Levons tous notre verre
À la bonne vieille terre,
Mère de ces souvenirs !

Logique de bonne. — « Madame, demande la bonne, faut-il décroter la salle à manger ? »

— Oui, Emmeline, si vous voulez.

Le soir, Madame constate que le décrochage n'a pas été fait.

— Emmeline, pourquoi n'avez-vous pas décroché la salle à manger ?

— Parce que je n'ai pas voulu.

Une confusion. — M^{me} des Egraz téléphone à son boucher :

— Ayez l'obligeance de m'envoyer demain une cervelle de bœuf.

Pt, pt, pt, ... krrrrr !

— Vous m'avez bien comprise : une cervelle de bœuf.

— Que me chantez-vous de cervelle ! nous n'avons pas de ça ici !

M^{me} des Egraz n'y comprend rien. Une minute plus tard, le bureau du téléphone l'informe qu'il y a eu confusion : au lieu du boucher, on lui avait donné l'hôtel de ville !

Horaire-portemonnaie (20 cent.). — Malgré son petit format si pratique l'Horaire portemonnaie renferme toutes les indications qui peuvent intéresser nos populations romandes. C'est l'indispensable auxiliaire de l'homme d'affaires et l'utile indicateur du promeneur qui va prendre le train, le bateau ou la poste. Au nombre des mille renseignements qu'il contient il faut mentionner les correspondances avec l'étranger, le prix des places, les distances et les altitudes dont on ne contestera pas les avantages.

Kursaal.

La première du *Mariage de l'Assesseur* eut lieu mercredi dernier au Kursaal avec un vif succès. La nouvelle pièce de MM. J. Monnet et E. Tissot est la digne continuation des Aventures de Favey et Grognez à l'Exposition de Paris qu'on a si fort applaudies l'an dernier.

L'assesseur, dont on n'a point oublié la sentimentale rencontre au sommet de la Tour Eiffel, retrouve M^{lle} Lorieux à la suite d'un accident d'automobile qui fait comparaître celle-ci devant la justice de paix qu'il préside. Aussitôt l'amour de l'assesseur se réveille plus vif que jamais. Au cours de toute une série de tableaux qu'animent la bonhomie de Favey et la malicieuse gaîté de Grognez, nous voyons grandir cette affection ; Elisa n'y est point insensible, si bien qu'au cours d'une excursion aux Rochers de Naye, l'assesseur voit enfin couronner sa flamme.

La pièce est écrite en ce langage imagé, si naturel et si riche en mots du crû, qui a rendu populaires les types créés par Louis Monnet. Cette fois encore nous avons retrouvé nos trois vieux amis, bien vivants, bien de chez nous et aucun éloge ne dira mieux l'excellente impression que nous rapportons de cette première représentation qui marquera le début d'une longue série. R.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.